

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 05394

Numéro SIREN : 505 387 795

Nom ou dénomination : C-STORE

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2019 sous le numéro de dépôt 37720

C-STORE

Société par actions simplifiée

55 rue Deguingand
92300 LEVALLOIS-PERRET

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

MAZARS

Tour Exaltis

61 rue Henri Regnault

92400 COURBEVOIE

Deloitte & Associés

6, place de la

Pyramide

92908 Paris-La

Défense Cedex

C-STORE

Société par actions simplifiée

55 rue Deguingand
92300 LEVALLOIS-PERRET

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés de la société C-STORE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société C-STORE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de

l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la présentation des comptes en valeurs liquidatives décrit dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous

estimons que la note règles et méthodes comptables de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de la continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directeur général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Courbevoie et Lyon, le 3 juin 2019

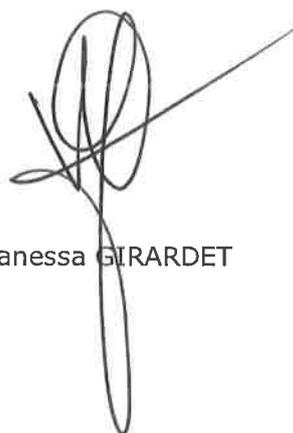
Les commissaires aux comptes

MAZARS



Romain MAUDRY

Deloitte & Associés



Vanessa GIRARDET

C-STORE

**55 Rue Deguingand
92300 LEVALLOIS PERRET**

Comptes au 31/12/2018



Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				2 112 289
ACTIF IMMOBILISE				2 112 289
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	36 107	3 703	32 404	36 416
Autres créances	2 244 067		2 244 067	165 435
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	59		59	4 742
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	2 280 234	3 703	2 276 531	206 593
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 280 234	3 703	2 276 531	2 318 882

Rubriques		31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel	(dont versé : 40 000)	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau		-533 000	-556 909
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-26 365	23 909
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		-519 364	-493 000
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques			15 000
Provisions pour charges			
PROVISIONS			15 000
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	2 793 495	2 791 977
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 400	3 600
Dettes fiscales et sociales			1 304
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
DETTES		2 795 895	2 796 882
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL		2 276 531	2 318 882

Rubriques	France	Exportation	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			15 000	71 434
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			15 000	71 434
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				4 095
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			11 391	21 473
Impôts, taxes et versements assimilés			-689	-10 265
Salaires et traitements				16 304
Charges sociales			-19	44
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 703	
Dotations aux provisions				15 000
Autres charges			12 754	464
CHARGES D'EXPLOITATION			27 140	47 115
RESULTAT D'EXPLOITATION			-12 140	24 319
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			3 040	3 156
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			3 040	3 156
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			3 222	3 566
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			3 222	3 566
RESULTAT FINANCIER			-183	-409
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-12 323	23 909

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	958	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	958	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15 000	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-14 042	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	18 998	74 590
TOTAL DES CHARGES	45 363	50 681
BENEFICE OU PERTE	-26 365	23 909

Annexes

Les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions édictées par le règlement de l'ANC (2018-01).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Les comptes sont établis en valeur liquidative.

CREANCES & DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Le solde des créances au 31/12/2018 est de 2 280 174 € dont 2 207 265 € C/C tréso Lagardère Travel Retail France.

Le solde des dettes au 31/12/2018 est de 2 795 895 € dont 2 793 495 € C/C avances associés.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires figurant dans la lettre de mission au titre du contrôle légal s'élève à 4 080 €.

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Néant

EFFECTIFS

Néant

FAITS MARQUANTS

Néant

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Début 2019, les 2 associés ont acté pour la dissolution de la Société.

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
ACTIF IMMOBILISE			
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés		2 207 265	
DETTES			
Emprunts et dettes financières divers		2 793 495	

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
	Dont composants		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			2 112 289
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			2 112 289
TOTAL GENERAL			2 112 289

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				2 112 289
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				2 112 289
TOTAL GENERAL				2 112 289

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
-----------	------------------	-----------	----------	----------------

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Terrains
Constructions sur sol propre
Constructions sur sol d'autrui
Constructions installations générales, agenc., aménag.
Installations techniques, matériel et outillage industriels
Installations générales, agenc. et aménag. divers
Matériel de transport
Matériel de bureau et informatique, mobilier
Emballages récupérables, divers

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TOTAL GENERAL

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

FRAIS ETBL

AUT. INC.

Terrains
Construct.
- sol propre
- sol autrui
- installations
Install. Tech.
Install. Gén.
Mat. Transp.
Mat bureau
Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre

TOTAL

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
---	------------------	---------------	-----------	----------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler
Primes de remboursement des obligations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	15 000		15 000	
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
	15 000		15 000	
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients		3 703		3 703
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
		3 703		3 703
TOTAL GENERAL				
	15 000	3 703	15 000	3 703
Dotations et reprises d'exploitation		3 703	15 000	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	36 107	36 107	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 592	1 592	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	35 063	35 063	
Groupe et associés	2 207 265	2 207 265	
Débiteurs divers	148	148	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	2 280 175	2 280 175	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 400	2 400		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	2 793 495	2 793 495		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	2 795 895	2 795 895		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Identité des sociétés mères
consolidant les comptes de la
société

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
C-STORE est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle			
LAGARDERE 4 rue de Presbourg PARIS	SCA	799 913 045	50,00 %
CASINO, GUICHARD-PERRACHON 1 cours Antoine Guichard 42008 Saint-Etienne Cedex 2	SA	169 825 403	50,00 %

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	4 000			10
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde	
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		-493 000	
Distributions sur résultats antérieurs			
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		-493 000	
Variations en cours d'exercice		En moins	En plus
Variations du capital			
Variations des primes liées au capital			
Variations des réserves			
Variations des subventions d'investissement			
Variations des provisions réglementées			
Autres variations			
Résultat de l'exercice		26 365	
SOLDE		26 365	
Situation à la clôture de l'exercice		Solde	
Capitaux propres avant répartition			-519 364

1 - Origine	Montant
Report à nouveau antérieur	-533 000
Résultat de l'exercice	-26 365
dont résultat courant après impôts :	
Prélèvements sur les réserves	
TOTAL	-559 364

2 - Affectations	Montant
Réserve légale	
Réserve spéciale de plus-values à long terme	
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartitions :	
Report à nouveau	
TOTAL	

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
--------------------	---------	----------------------

Charges exceptionnelles s/opération de gestion (dossier ROOSEVELT)	15 000	671800
--	--------	--------

TOTAL	15 000	
--------------	---------------	--

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
---------------------	---------	----------------------

Prodits exceptionnels divers (remboursement Klésia)	958	778888
---	-----	--------

TOTAL	958	
--------------	------------	--

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
CFE	-689	635111
CICE	-19	649100
AJUSTEMENTS COMPTES FOURNISSEURS	12 684	658101

TOTAL 11 976

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
---------------------	---------	----------------------

TOTAL

C-STORE
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 €
Siège social : 55 rue Deguingand 92300 LEVALLOIS PERRET
505 387 795 RCS NANTERRE

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 11 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf
Le onze juin,
A dix heures,

Les associés de la société par actions simplifiée C-STORE se sont réunis en assemblée générale mixte, à SAINT ETIENNE (42000) – 1, Cours Antoine Guichard, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le Cabinet DELOITTE & ASSOCIES et le Cabinet MAZARS ET GUERARD, co-Commissaires aux comptes titulaires de la Société, régulièrement convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 3 juin 2019, sont absents et excusés.

Monsieur Vincent ROMET préside la séance en sa qualité de Président de la société.

Nancy CAVAL est désignée en qualité de Secrétaire.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la copie des lettres de convocation adressées aux associés,
- la copie des lettres de convocation adressées aux co-Commissaires aux comptes,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- un exemplaire des statuts de la Société.
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- le rapport des co-Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice écoulé,
- le rapport spécial des co-Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- le texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte

Puis le Président déclare que le rapport de gestion établi par le Directeur Général, le texte des projets de résolutions proposées, les rapports des co-Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

➤ **A titre ordinaire :**

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Rapport des co-Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Rapport spécial des co-Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

➤ **A titre extraordinaire :**

- Dissolution anticipée de la Société ;
- Nomination du Liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs ;
- Fixation du siège de la liquidation ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture de son rapport, des rapports des co-Commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Aucune observation n'étant soulevée et personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

EN MATIERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport des co-Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve ces rapports dans leur intégralité, ainsi que les comptes sociaux annuels faisant ressortir une perte de 26 364 €.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39-4 du C.G.I.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 26 364 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- report à nouveau antérieur : (532 999) €
- résultat déficitaire de l'exercice : (26 364) €

AFFECTATION :

- au compte report à nouveau, soit (559 363) €

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des co-Commissaires aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

EN MATIERE EXTRAORDINAIRE

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Directeur Général approuve ledit rapport et prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Durant cette période, la dénomination sociale de la Société sera suivie de la mention « société en liquidation », et le siège de la Société sera fixé à LEVALLOIS-PERRET (92300) 55 rue Deguingand.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire nomme en qualité de liquidateur de la Société pour la durée de la liquidation, Monsieur Vincent ROMET né le 16 janvier 1966 à Saint Malo et demeurant à Paris (75008) – 66 Boulevard Malesherbes.

L'assemblée générale extraordinaire met fin aux fonctions des organes de direction de la Société à compter de ce jour.

Le Liquidateur ainsi nommé devra réunir l'assemblée générale des associés dans les six mois de la date de ce jour, à l'effet de leur faire un rapport sur la situation active et passive de la Société sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible. Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Il sera tenu de réunir les associés en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, en vue de statuer sur les comptes annuels et de donner toutes autorisations éventuellement nécessaires.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire.

Le Président
M. Vincent ROMET



Le Secrétaire
Mme Nancy CAVAL

